



Envoyé sans frais le 18/07/2025

Recette : LECUIVRE Sébastien
Le Directeur financier
GRAND PLACE 1
6840

Code INS : 84043

Service des Finances : 061/275090

Exp/Atz : Grand-Place, 1 6840 NEUFCHATEAU



JJBEA120090000826435919 63 La-W2-L1

Monsieur JAUMOT DIDIER
RUE DU MARCHÉ, NEU 3 /9
6840 NEUFCHATEAU

Contribuable : 76010628175

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION
JAUMOT DIDIER RUE DU MARCHÉ, NEU 3 0009 - 6840 NEUFCHATEAU

VOIR SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT CI JOINTE

Exercice	Taxe	Articles	Libellé	Date arrêté communal	Date exécutoire du rôle par le Collège
2025	01	002197	L'ENLEVEMENT DES RESIDUS MENAGERS ET ASSIMILES (FORFAITS)	12/11/2024	10/07/2025
2025	IM	001818	L'ENLEVEMENT DES RESIDUS MENAGERS ET ASSIMILES (VIDANGES)	12/11/2024	10/07/2025

AVIS AUX CONTRIBUABLES

1. Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.

2. **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :** le redevable doit s'adresser par écrit au Collège Communal ou se présenter personnellement au service des Finances.

3. **RECLAMATIONS :** le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal qui agit en tant qu'autorité administrative.

La réclamation doit, sous peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans les douze mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

- 1) les noms, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
- 2) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

4. **VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT ENREGISTRÉES PAR L'ADMINISTRATION A DES FINS DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ ET SERONT UTILISÉES EXCLUSIVEMENT A DES FINS FISCALES.**

Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/1992, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la vie privée, Rue de la Régence, 61 à Bruxelles.

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 FORF.SEMESTRE	41,00€	41,00€

N° Puce Capacité	Collectes facturées	Prix par collecte	Sous-tot. collectes	Nombre kilos	Prix au kilo	Sous-total kilo	Taxe proportionnelle	Sous-total puce
04120F4DC2 40	0	0,80 €	0,00	0	0,26 €	0,00 €	0 €	0,00 €
04120F4F12 40	4	0,80 €	3,20	22	0,26 €	5,72 €	0 €	8,92 €

007,0 Kg 19/03 | 003,5 Kg 02/04 | 003,5 Kg 23/04 | 008,0 Kg 14/05 |

Collectes gratuites:	4	x	0,80	=	3,20 €		Réduction	-3,20 €
Kilos gratuits :		x	0,26	=	€			

Date ultime de paiement : 18/09/2025	TOTAL à payer	46,72 €
---	----------------------	---------

6M

→ 7,79€ / M

18/07/25

[Pour payer la facture, cliquez ICI ou scannez le ORCode](#)



ORDRE DE VIREMENT

Montant à verser en EUR : +++46,72+++
Iban du bénéficiaire : BE34 0971 8295 1090
Communication structurée : +++003/5014/68816+++
Date d'échéance : 18/09/2025